

La souffrance des réfugiés n'a pas toujours été un sujet populaire – en particulier lorsque ceux-ci se rapprochent un peu trop de chez nous. Le drame des "boat people", qui s'est déroulé à l'autre bout du monde, en Asie du Sud-Est, déclencha en son temps l'imagination de la presse occidentale. Un moment, ces réfugiés furent accueillis à bras ouverts, mais les années passant, il est devenu de plus en plus difficile de les faire admettre dans ces pays mêmes où leur périlleux exode avait fait la manchette des journaux.

Depuis maintenant 65 ans que la communauté internationale se préoccupe du sort des réfugiés, l'ambiguïté de l'opinion publique à l'égard de ces derniers est manifeste. Fridtjof Nansen, ce grand humaniste qui, en 1921, devint le premier Haut Commissaire de la Société des Nations pour les réfugiés, se heurta pendant près d'une décennie à des obstacles parfois insurmontables pour obtenir une protection et une assistance internationales en faveur des réfugiés dont il avait la responsabilité. S'il fut souvent découragé par la réticence que mettaient les gouvernements à appuyer pleinement ses efforts, jamais il n'abandonna sa tâche. Son oeuvre fit de lui dans l'histoire le champion de la cause des réfugiés et des déracinés, dont les infatigables efforts ont jeté les bases de la politique humanitaire adoptée par la communauté internationale pour résoudre le problème des réfugiés.

## Fundação Cuidar o Futuro

Nansen oeuvra en Europe dans la période qui suivit la première guerre mondiale et c'est sur ce continent qu'il concentra principalement son action. L'agitation de la seconde guerre mondiale ne parvint pas à effacer totalement son héritage. On en retrouve l'esprit dans la volonté exprimée par les gouvernements qui formèrent les Nations Unies, de tenir l'immense pari de s'occuper des centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées qui se trouvaient de par l'Europe à la fin de la guerre. Dès 1946, ils reconnurent dans une résolution de l'Assemblée générale que le problème des réfugiés était de nature et de portée internationales et que, si le rapatriement librement consenti constituait bien la meilleure solution, aucun réfugié ne devait être renvoyé dans son pays d'origine contre sa volonté. Sachant que la majorité des réfugiés ne retourneraient pas chez eux et que les pays européens ravagés par la guerre ne pourraient les absorber facilement, ils créèrent l'Organisation internationale pour les réfugiés dont la tâche principale était de réinstaller les réfugiés outre-mer – en Australie, en Amérique du Nord et du Sud, pays d'immigration traditionnels. Le "Nouveau Monde".



Toutefois, comme à l'époque de Nansen, les gouvernements mêmes qui avaient créé l'OIR hésitaient à prendre des engagements de plus de quelques années ou à consentir les très importantes sommes d'argent nécessaires pour résoudre définitivement le problème. En 1949, date à laquelle prenait fin le mandat de trois ans de l'OIR et où celle-ci, à court d'argent, mettait un terme à ses activités, des dizaines de milliers de réfugiés vivaient encore de la charité, sans perspectives d'avenir, dans des camps délabrés qui déparaient le visage de l'Europe. Conscients qu'il fallait envisager les choses sous un angle nouveau, les Etats membres des Nations Unies décidèrent, à l'issue d'un long et souvent acrimonieux débat mené dans les années 1949 et 1950, de créer le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Une fois de plus, la communauté internationale fit la démonstration de l'ambivalence fondamentale de son comportement à l'égard des réfugiés. Tout en dotant le nouveau Haut Commissaire d'un mandat universel et les réfugiés d'une charte de droits (Convention de 1951 relative au statut des réfugiés) dont on a dit qu'elle constituait la "Grande Charte" des réfugiés, elle restreignit gravement l'aptitude du Haut Commissariat à mener à bien la tâche qui lui avait été confiée. Le Haut Commissaire fut doté d'un mandat de trois ans seulement et il lui fut interdit de collecter des fonds sans une autorisation spéciale de l'Assemblée générale.

## Fundação Cuidar o Futuro

Le premier Haut Commissaire des Nations Unies, M.J. van Heuven Goedhart, était de la même trempe que Fridtjof Nansen. Tout homme d'une moindre envergure se serait démonté dès le départ. De quelques malheureux bureaux installés dans le Palais des Nations à Genève, pratiquement sans budget ni personnel, il entreprit de donner aux réfugiés européens l'espoir qui semblait vouloir leur échapper. Durant ces trois premières années, à lui seul, il réussit à vaincre la réticence initiale des gouvernements à lui octroyer le temps et les ressources matérielles dont il avait besoin pour asseoir son autorité morale en tant que protecteur des droits des réfugiés. Il savait qu'il faudrait du temps et de l'argent pour vider les camps, trouver des emplois et des logements et pourvoir aux soins de santé et à l'instruction des réfugiés. En 1952, il obtint la permission de collecter des fonds et son mandat fut renouvelé pour cinq ans.



## Le pouvoir du secteur privé et de l'opinion publique

Jusqu'à sa mort, en mai 1956, van Heuven Goedhart s'est affronté à l'insuffisance du soutien financier des gouvernements; ce fut également le cas de ses deux premiers successeurs, Auguste Lindt et Felix Schnyder, tous deux Suisses. A vrai dire, ce fut le secteur privé qui appuya le plus le HCR au cours de ses dix premières années d'existence. Heureusement, un important don de la Fondation Ford et les efforts déployés par les nombreuses institutions bénévoles qui s'occupaient de réfugiés vinrent compléter les contributions gouvernementales, mais cela fut encore insuffisant. En 1956, au moment où les réfugiés de Hongrie affluèrent en Europe occidentale, le problème des réfugiés de l'après-guerre n'était toujours pas résolu, malgré la poursuite des efforts de réinstallation et la mise en place de programmes d'intégration. De nouveaux problèmes de réfugiés commençaient à se faire jour dans d'autres régions du monde, notamment en Asie et en Afrique, mais dans l'euphorie de la reconstruction de l'après-guerre, on tendait à oublier les réfugiés.

En 1958, l'idée lancée par quatre jeunes Anglais de proclamer une année mondiale des réfugiés séduisit l'imagination de l'opinion publique. Elle fut reprise et fortement appuyée par l'Assemblée générale. Les institutions bénévoles de nombreux pays, le Haut Commissaire et le Secrétaire général des Nations Unies engagèrent le pari. L'opinion publique fut alertée par toute une série de campagnes et les fonds dont on avait besoin commencèrent à rentrer. Autre fait d'importance, à l'image du réfugié sans visage et indésirable se substitua celle d'êtres humains à la fois disposés et capables d'apporter quelque chose à leur pays d'asile. La réinstallation s'accéléra, y compris celle de nombreux réfugiés handicapés considérés jusque là comme impossibles à placer à l'étranger.

La bonne volonté engendrée par l'Année mondiale des réfugiés (qui, dans ses différentes ramifications, dura en fait plus de trois ans) marqua l'avènement d'une ère nouvelle dans les activités internationales en faveur des réfugiés. Malgré l'apparition de graves problèmes de réfugiés nécessitant une aide internationale, notamment en Afrique, les programmes du Haut Commissaire bénéficiaient beaucoup plus facilement d'un soutien public et privé. Des relations nouvelles et durables s'établirent entre le Haut Commissaire, les gouvernements et les institutions bénévoles. Les Européens



ayant constaté que les problèmes de réfugiés pouvaient trouver une solution grâce à une combinaison d'efforts gouvernementaux et privés, il ne fut pas très difficile de convaincre les législateurs ou l'opinion publique qu'il était possible d'accueillir les nouveaux demandeurs d'asile.

### Réfugiés et droits de l'homme

Il ne fait aucun doute que petit à petit, l'idéal né en Europe, selon lequel il importe de restituer leurs droits aux réfugiés et leur accorder une protection internationale, a fini par s'imposer presque partout dans le monde.

La Convention de 1951 sur le statut des réfugiés (conçue pour les réfugiés qui se trouvaient en Europe à la suite d'évènements antérieurs à 1951) et le Protocole de 1967 qui supprime les restrictions géographiques et temporelles du texte original, constituent bien la "Grande Charte" des réfugiés. Ils contiennent une définition du terme "réfugié", en vertu de laquelle un statut et une protection sont accordés à toute personne en quête d'asile craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Ils garantissent les mêmes droits que ceux des citoyens en matière de travail, d'éducation, de soins de santé, de propriété et d'égalité devant la justice. Ils définissent également les obligations des réfugiés à l'égard du pays qui leur accorde ces droits. En outre, et cela est très important, ils consacrent le principe du non-refoulement, c'est-à-dire que les réfugiés ne peuvent être contraints de retourner dans un pays où ils craignent d'être persécutés, ou où leur vie et leur liberté seraient menacées. Bien que les pays d'Europe aient été les premiers à ratifier ces instruments juridiques, petit à petit, d'autres se sont joints au "club" qui compte maintenant près de cent pays de tous les continents.

Avec l'apparition de nouveaux problèmes de réfugiés en Afrique dans les années 60, de nombreux pays africains, non seulement adoptèrent la Convention universelle, mais encore se dotèrent d'une convention régionale tenant compte des aspects spécifiques de ces problèmes sur un continent qui émergeait de la colonisation. En particulier, la Convention africaine de 1969 sur les réfugiés, élaborée sous les auspices de l'Organisation de l'unité africaine, étend la définition du terme "réfugié" aux personnes fuyant une guerre civile,



une domination étrangère ou de graves troubles de l'ordre public. Elle précise que l'octroi de l'asile ne doit pas être interprété comme un acte inamical par le pays d'origine, considération non négligeable pour réduire les tensions entre Etats. A noter que tout en n'étant pas contraignants pour les Etats des autres régions du monde, les principes de la Convention africaine ont été repris dans diverses résolutions de l'Assemblée générale et sont largement mis en pratique sur les autres continents.

En adhérant aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés, les parties contractantes acceptent d'appliquer certaines normes aux personnes se trouvant déjà sur leur territoire. Toutefois, les conventions n'obligent pas les Etats à admettre des réfugiés, en d'autres termes à leur accorder l'asile. Il s'agit là d'un droit souverain auquel aucun Etat ne s'est encore montré disposé à renoncer. Le droit des individus à demander l'asile a été universellement reconnu dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de 1967 sur l'asile territorial, mais il n'existe aucune disposition exécutoire garantissant l'asile à un demandeur.

Une dimension nouvelle et des difficultés accrues provoquent un durcissement des attitudes

## Fundação Cuidar o Futuro

Au cours de ces quinze dernières années, le phénomène de l'exode massif a conféré aux problèmes internationaux de réfugiés une dimension nouvelle qui a fini par engendrer une désaffection, une indifférence à la misère et un durcissement des comportements à l'égard des réfugiés, dans lesquels il faut voir un regrettable signe des temps. Par exemple, lorsque les réfugiés africains passent les frontières, ce sont des villages entiers, des tribus entières et parfois des centaines de milliers de personnes.

En 1970, dix millions de réfugiés venus de ce qui était alors le Pakistan oriental, affluèrent en Inde. Parce qu'il avait l'expérience des mouvements massifs de réfugiés en Afrique le Haut Commissaire, Sadruddin Aga Khan, a été chargé de la coordination des secours internationaux par le Secrétaire général de l'ONU. A l'indépendance du Bangladesh, les réfugiés rentrèrent chez eux. En



Afrique, des centaines de milliers de réfugiés retournèrent dans le Sud Soudan à la suite d'un accord mettant fin à 17 années de guerre civile. Là encore, le Haut Commissaire s'est vu confier la tâche de coordonner l'assistance internationale destinée à réinsérer les rapatriés et à réaménager la région dans laquelle ils rentraient.

On oublie souvent que d'autres grands mouvements de rapatriement librement consenti, organisés et patronnés par le HCR, ont eu lieu au cours de ces vingt dernières années : en Angola, au Mozambique, en Guinée-Bissau, en Birmanie et au Zimbabwe, pour n'en mentionner que quelques-uns. D'importantes opérations d'installation de réfugiés en zones rurales ont été lancées en Tanzanie, en Ouganda, au Zaïre. Bien que toutes ces opérations coûtent de plus en plus cher, la communauté internationale n'a pas regardé à la dépense. Ne s'agissait-il pas de solutions positives ? Ne permettaient-elles pas aux réfugiés de rester dans leur propre région, dans leur propre environnement, là où ils se sentent chez eux ?

Cependant, les événements survenus dans le sud de l'Amérique latine au début des années 70, l'afflux de réfugiés indochinois à partir de 1975, ravivèrent soudainement le problème des réfugiés dans les esprits des citoyens européens et nord-américains. Le réveil fut brutal. Les réfugiés frappaient à nouveau à leur porte par milliers. Des Chiliens, des Argentins et autres Latino-Américains, des Vietnamiens, des Cambodgiens, des Laotiens qui ne pouvaient trouver asile dans les pays voisins devaient être absorbés - et ils le furent, non sans hésitations parfois, et souvent après de longues périodes d'attente dans les pays de premier asile.

Les "boat people" quittant le Viet Nam, qui avaient commencé par arriver au compte-gouttes en 1975, affluèrent dans les proportions telles au cours des quatre années suivantes qu'ils finirent par constituer un poids intolérable pour les pays voisins qui leur avaient accordé un asile temporaire. La Thaïlande qui avait elle aussi accueilli un grand nombre de réfugiés arrivés par terre du Laos et du Cambodge se trouvait dans une situation particulièrement difficile et menaçait de prendre des mesures radicales pour enrayer un tel afflux. Le rythme de la réinstallation hors de la région était en effet sans commune mesure avec celui de l'exode. Il a fallu la convocation d'une Conférence internationale à Genève en juillet 1979 pour inciter la communauté internationale à consentir des efforts de réinstallation

Fundação Cuidar o Futuro



véritablement efficaces, à la fois dans les pays d'immigration traditionnels et dans les pays qui jusque là n'avaient pas coutume d'admettre des réfugiés venus de continents lointains. Ces efforts, qui se poursuivent aujourd'hui, ont permis d'équilibrer les mouvements de réinstallation face à l'afflux ininterrompu de personnes en quête d'asile, et par là de soulager les pays de premier asile. Ainsi, une situation explosive a été évitée en secouant la conscience de l'opinion publique. Les médias jouèrent à cet égard un rôle clé. Toutefois, aujourd'hui un grand nombre de ces réfugiés attendent toujours dans des camps en Asie du Sud-Est, certains depuis plusieurs années. Mais ce genre de nouvelles fait rarement la une des journaux.

Le coût des soins et de l'entretien, du transport ou de l'installation sur place de ces masses de nouveaux réfugiés augmente de façon astronomique. L'aggravation de la crise aidant, l'intégration des réfugiés réinstallés a alourdi les budgets d'aide sociale des pays d'accueil. Comme d'habitude, les institutions bénévoles se sont trouvées à l'avant-garde. Cependant, elles aussi, malgré les sentiments profondément humanitaires que leur inspiraient les nouveaux arrivés et malgré leur capacité de mobiliser des ressources au niveau des collectivités locales, ont commencé à s'essouffler.

L'immense problème des réfugiés afghans, qui sont quatre millions et demi au Pakistan et en République islamique d'Iran, offre un exemple caractéristique des dimensions du problème dans les années 80. Comme beaucoup d'autres aujourd'hui, il semble être sans solution, du moins à court terme. Dans la Corne de l'Afrique et au Soudan, les effets combinés des conflits et de la sécheresse ont fait se précipiter aux frontières des centaines de milliers de gens en détresse. Là non plus, aucune solution n'apparaît à première vue. De même, les tensions et la confusion qui règnent en Amérique centrale ont provoqué un grossissement des masses de réfugiés qui, pour l'instant du moins, semblent condamnés à mener l'existence improductive et débilante des camps.

Aujourd'hui au Pakistan, dans la Corne de l'Afrique, en Amérique centrale et en Asie du Sud-Est, des millions de réfugiés dans les camps sont maintenus en vie année après année par l'aide internationale, parce que les gouvernements n'ont pas la volonté politique d'apporter une solution aux problèmes qui sont à l'origine de leur fuite.

Fundação Cuidar o Futuro



## L'opinion publique et les réfugiés d'aujourd'hui

Non seulement toutes ces situations viennent à bout de la capacité de réponse des donateurs et des pays d'accueil, mais encore il semblerait qu'elles aient saturé les coeurs et les esprits des lecteurs de journaux et des téléspectateurs des riches pays industrialisés, au point de ne plus susciter que de la léthargie, voire un sentiment de rejet. Le terrorisme, le trafic des stupéfiants, l'immigration illégale, l'extrémisme politique sont, à tort ou à raison, associés pêle-mêle aux mouvements de réfugiés, qui de plus en plus, avec l'aide de peu scrupuleux trafiquants de vies humaines prennent une dimension transcontinentale. Des Afghans arrivent à New York ou en Floride, des Tamouls en Suisse, des Iraniens à Berlin. Les pays nordiques, qui comptent parmi les plus généreux et les plus libéraux tant du point de vue des contributions que du point de vue de la législation sur l'asile, durcissent leurs lois afin de restreindre l'afflux qui, chez eux, a atteint des proportions alarmantes.

Par les temps qui courent, "Réfugiés go home" pourrait bien être un slogan à la mode en Europe. Pourtant, il y a seulement quelques années, la déclaration suivante fut faite par le Gouvernement suisse au Parlement : "En Suisse, le droit d'asile ne relève pas seulement de la tradition; il s'agit d'un principe politique et l'expression de la conception suisse de la liberté et de l'indépendance. Puisque notre pays ne peut que mettre en oeuvre une politique d'asile conforme à sa tradition, nous devons être prêts à accueillir un grand nombre de réfugiés". Aujourd'hui, ces principes sont en danger. La situation est la même dans beaucoup d'autres pays où le nombre des personnes en quête d'asile originaires de continents différents va croissant. Pour satisfaire aux exigences de plus en plus tumultueuses d'une petite partie de l'opinion, leurs gouvernements étudient de nouveaux moyens de décourager l'arrivée de réfugiés en Europe.

En comparaison des millions qui attendent une solution dans les camps de pays tels que le Pakistan, le Soudan, la Thaïlande ou le Honduras, ces requérants d'asile sont relativement peu nombreux. Sur un total mondial de plus de dix millions de réfugiés, ils ne représentent pas plus de trois pour cent. Mais cela semble être trop pour les pays qui ont pourtant donné naissance à la pratique et aux principes humanitaires contemporains de la communauté internationale à l'égard des réfugiés.



Peut-être le moment est-il venu de proclamer une nouvelle Année mondiale des réfugiés - ou même une décennie. Bien sûr, il existe parmi les institutions bénévoles, les Eglises, les collectivités et les individus de nombre de pays, la volonté de renverser le courant de l'opinion publique en faveur des nombreux réfugiés sincères qui ne demandent qu'à jouir des mêmes chances que les réfugiés européens des années 50 et du début des années 60.

Parallèlement, consentir un tel effort permettrait peut-être de déboucher sur des solutions nouvelles pour ceux qui ne sont pas venus en Europe ou en Amérique du Nord de l'autre bout du monde. N'est-il pas paradoxal, alors qu'environ cent pays ont adhéré à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967, certaines des plus grandes concentrations de réfugiés dont s'occupe le Haut Commissaire ne bénéficient pas des dispositions de ces textes ? Bien sûr, ils ont trouvé un asile. Mais souvent, lorsque leur pays d'asile ne sont pas membres de la Convention, ils sont confinés dans des camps, dans l'impossibilité de chercher un emploi et condamnés à vivre année après année de la charité internationale.

N'est-il pas temps de définir quelques objectifs simples ? Par exemple, libéraliser les critères régissant l'octroi du statut de réfugié pour les cas isolés et les assortir de procédures simplifiées, mais justes. Une autre possibilité consisterait à étendre la Convention aux pays hôtes qui pour le moment ne se sentent pas à même de s'engager à la mettre en oeuvre dans sa totalité, étant entendu que les pays riches apporteraient leur plein et entier soutien à des programmes d'intégration sur place ou de rapatriement librement consenti, chaque fois que cela serait nécessaire. Ou encore, dans l'esprit des Conférences internationales sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, CIARA I et II, les pays industrialisés pourraient renouveler leur engagement à appuyer des projets de développement dans les pays d'accueil des réfugiés. On pourrait enfin, dans un esprit de solidarité, envisager de garantir la réinstallation de tout réfugié ayant passé plus de trois ans dans les camps d'Asie du Sud-Est.

### Les réfugiés et la paix

Le prix Nobel de la paix a récompensé quatre fois les activités internationales en faveur des réfugiés. Il a été décerné une première fois en 1922 à Nansen à titre personnel, puis en 1938 à l'Office qu'il avait fondé et qui portait son nom et deux fois, en 1954 et en 1981, au HCR. Comme l'a



déclaré Paul Hartling, alors Haut Commissaire, à l'occasion de la cérémonie de remise du prix à Oslo en 1981: "Les réfugiés dans le besoin où qu'ils soient, peuvent engendrer des tensions. De nombreuses manières, la seule présence de réfugiés peut être une cause de suspicions, de troubles et d'agitation aux répercussions multiples : seront-ils aidés, seront-ils entendus ? C'est là que la conjugaison d'efforts nationaux et internationaux pourra contribuer à calmer l'anxiété, à stabiliser une situation dont les bases sont en danger, à éviter l'éclatement de conflits - mineurs ou majeurs. C'est là que le HCR pourra contribuer, à l'égard de telle ou telle situation, à susciter un élan décisif de solidarité internationale."

De fait, aider les réfugiés peut être un facteur de paix, mais seulement si cette aide est axée sur la recherche d'une solution véritable. Tandis que s'éternisent les problèmes de réfugiés parmi les plus ardues et les plus coûteux de notre époque, la solidarité va s'amenuisant. Il en va de même pour l'accueil réservé aux personnes sincèrement en quête d'asile, lorsque des profiteurs abusent du système de l'asile si profondément enraciné dans la tradition humanitaire de nombreuses cultures du monde entier.

Le 1er janvier 1986, lorsque Jean-Pierre Hocké prit la succession de Paul Hartling au poste de Haut Commissaire, le Haut Commissariat était à nouveau en proie à de graves difficultés relatives à la fois à la garantie d'une protection internationale aux réfugiés et au financement de ses programmes. Pour lui, ces difficultés proviennent moins d'une perte de confiance dans l'institution à la tête de laquelle il se trouve, que d'une inaptitude croissante de la communauté internationale à maîtriser des causes profondes du phénomène. Selon M. Hocké, le rapatriement librement consenti constituant la meilleure solution, tout doit être mis en oeuvre pour créer des conditions favorables au retour de millions de réfugiés dans leur patrie. Sinon, les plombs pourraient bien sauter dans un certain nombre de situations potentiellement explosives telles que celles des réfugiés et des personnes déplacées installés dans des camps situés à proximité de frontières névralgiques dans diverses régions du monde.

"La communauté internationale devrait veiller à ce que la situation des réfugiés ne soit pas paralysée et à ce que l'on n'en vienne pas à considérer le surpeuplement des camps comme un inévitable sous-produit de la stagnation politique", a récemment déclaré M. Hocké dans une interview. "Certains gouvernements semblent

Fundação Cuidar o Futuro

*Allyp  
du Soudan*



penser que le rôle du Haut Commissaire étant de s'occuper des réfugiés, ils n'ont, eux, aucune responsabilité. Cela ne peut plus durer. Il nous faudra insister de plus en plus fermement sur la recherche de solutions politiques pour que le problème soit pris à la racine, pour amener les gouvernements intéressés - pays hôtes et pays d'origine - à comprendre qu'ils doivent participer à la recherche d'une solution véritable".

Et, parlant pour la première fois devant son Comité exécutif fin janvier, M. Hocké a notamment affirmé sa volonté "d'entretenir un dialogue continu et confiant avec... tout Etat qui serait confronté à un problème de réfugiés ou qui serait en mesure de contribuer à sa solution. Le soutien sans réserve dont nous avons besoin dépendra, dans une très large mesure, de la rigueur que nous devons démontrer dans l'accomplissement de notre tâche humanitaire et de la crédibilité qui en découlera. Sans relâche, nous y consacrerons tous nos efforts car nous n'oublions jamais que 10 millions d'êtres humains innocents et meurtris attendent de nous, mais également de vous-mêmes, des actes décisifs qui leur permettront de rester en vie, de conserver leur dignité et de nourrir un espoir véritable de réintégrer la communauté des hommes maîtres de leur destin. Ensemble, mobilisons nos imaginations, nos énergies et nos volontés réciproques pour ne pas décevoir cet espoir."

Fundação Cuidar o Futuro





- 1) refugiés de type classif 51
- 2) refugiés de « ambrogne »
- 3) ce qui concerne l'évolution des pays riches à l'égard des réfugiés

page 40  
→ salet XVII

Fundação Cuidar o Futuro

